

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ARENTHON  
DU 15 JANVIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le quinze janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le huit janvier deux mil dix-huit, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal COUDURIER, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, A. COLLOMB, C. COUDURIER, J. FREMEAUX,  
M. MARCAULT, R. RODET  
MM. L. ANTHOINE, R. DECARROUX, S. GAILLARD, J.-P. LE  
JONCOUR,  
C. MOENNE, F. ROSSET, P. ROUSSEAU-BARATHON

Absents excusés : MME. B. CAUL-FUTY donne procuration à M. F. ROSSET,  
MME M.-J. PERRILLAT-AMEDEE donne procuration à M. R DECARROUX,  
MME M. VIGNE donne procuration à MME J. FREMEAUX,  
M. J. BOEX donne procuration à M. C. MOENNE,  
M. N. TARDIF donne procuration à MME A. COLLOMB

Absente : MME B. BRION

Secrétaire de séance : MME A. COLLOMB

~~~~~

Le quorum est constaté, la réunion peut débiter.

~~~~~

Madame Amandine COLLOMB est désignée secrétaire de séance.

~~~~~

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 décembre 2017
- Délibérations :
  1. Approbation du principe de contrat de concession de service pour la gestion de la micro-crèche communale et lancement de la procédure de mise en concurrence
  2. Constitution d'une Commission de délégation de service public
  3. Approbation de l'avenant à la convention avec Savoie Biblio portant soutien à la lecture publique
- Commission Urbanisme
- Rapports des commissions et groupements
- Questions diverses
- Dates à retenir

## S É A N C E

### § APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2017

Aucune remarque n'est faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 4 décembre 2017.

### DÉLIBÉRATIONS

01.

**APPROBATION DU PRINCIPE DE CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE POUR LA GESTION DE LA MICRO-CRÈCHE COMMUNALE ET LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE**  
**Délibération n° 2018-01**

La Commune fait actuellement construire un bâtiment dont une partie du rez-de-chaussée doit être affecté à une micro-crèche dont l'ouverture est prévue pour le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Il n'existe actuellement aucune offre de garde en structure collective mais seulement des modes de garde individuels comme les assistants maternels ou les gardes à domicile.

Il convient donc de s'interroger sur le mode de gestion de ce nouvel établissement qu'est la micro-crèche communale d'Arenthon.

L'exploitation de l'équipement consiste notamment dans sa gestion et son animation socio-éducative et pédagogique.

Le choix du mode de gestion est posé entre gestion directe et gestion déléguée. Il convient que la Commune définisse le mode le plus adapté à l'exploitation de l'établissement.

Compte tenu des contraintes liées à l'encadrement de jeunes enfants et le risque financier pour le gestionnaire, le recours à la gestion déléguée pour ce projet permettra la mise en place d'un service de qualité par des professionnels et à moindre coût pour la collectivité.

La qualité du service public offert aux usagers sera assurée par le biais d'un cahier des charges précis sur l'exploitation et la gestion de l'établissement et un ensemble d'obligations décrites dans le document de consultation, imposés au délégataire, organisme spécialisé dans l'accueil de la petite enfance. Cet organisme pourra être une entreprise, mais aussi une association, le secteur associatif ayant les capacités à porter un tel projet, avec l'encadrement renforcé que représente la concession de service.

Cette concession d'exploitation ne signifie pas pour autant que la Commune d'Arenthon perd tout contrôle sur l'exploitation de la micro-crèche. Elle dispose, au contraire, d'un devoir de contrôle formalisé notamment au travers de la communication de comptes-rendus (comptes-rendus annuels d'exploitation portant sur les conditions d'exécution du service et sur les comptes de l'opérateur) et de l'organisation de commissions de suivi. Les modalités et le niveau de contrôle pourront être renforcés contractuellement. Un niveau de détail plus fin du compte-rendu du délégataire ainsi qu'un renforcement des obligations en matière d'information (rapport mensuels, trimestriels par exemple) offriront les outils nécessaires à la Commune pour assurer un contrôle renforcé, tant en matière technique que financière.

En outre, la Commune définira précisément les caractéristiques attendues d'exécution du service public en déterminant notamment :

- La politique tarifaire ;
- Les principes cadres des amplitudes d'ouverture et des plannings d'utilisation par les différentes catégories d'utilisateurs ;
- Les conditions d'accueil, d'encadrement et d'animation pédagogique ;
- La Commune conservera à sa charge la maîtrise de l'organisation du service public, notamment par le biais d'un contrôle rigoureux des informations fournies par le délégataire.

Vu les articles L 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le décret n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire émis le 23 novembre 2017 ;

Vu le rapport ci-joint présentant les caractéristiques essentielles du service délégué ;

Considérant que le choix du concessionnaire nécessite une mise en concurrence dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures,

***Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** le principe d'une concession de service pour la gestion et l'exploitation de l'établissement micro-crèche situé sur le territoire communal ;
- ✓ **AUTORISE** Madame le maire à engager une procédure ouverte de publicité et de mise en concurrence conformément à l'article 1411-1 du CGCT ;
- ✓ **DECIDE** que cette délégation sera réalisée sous la forme d'un contrat de concession de service de type affermage et sera divisée en 2 phases dont la durée est fixée comme suit :
  - Phase 1 : Assistance pendant la période de pré-ouverture qui court à compter de la notification du contrat prévue le 1<sup>er</sup> juin 2018 jusqu'à la date de son ouverture au public, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2018 ;
  - Phase 2 : Exploitation de l'équipement à la date de son ouverture au public pour une durée de 6 ans, qui court à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 jusqu'au 31 août 2024 ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier

**2.**

**CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**  
**Délibération n° 2018-02**

L'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la constitution d'une commission à l'occasion de la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public ou de concession de travaux et/ou de service.

En application de l'article susvisé, cette commission est chargée d'ouvrir les plis contenant les candidatures, d'analyser ces dernières au regard des critères énoncés par le CGCT, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, de procéder à l'ouverture des plis contenant les offres des candidats et d'émettre un avis sur celle-ci.

Au vu de cet avis, le Maire engage ensuite librement toute discussion utile avec une ou des entreprises ayant présenté une offre, puis saisit le Conseil municipal du choix de l'entreprise auquel il a procédé.

Aux termes de l'article L. 1411-5 du CGCT, dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention ou son représentant, le Maire, et de 3 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres titulaires et suppléants de la Commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (Article D. 1411-3 du CGCT).

Par ailleurs, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (Article D. 1411-4 du CGCT).

Toutefois, avant de procéder à la constitution de la Commission par élection de ses membres, il convient, conformément à l'article D. 1411-5 du CGCT, de rappeler les conditions de dépôt des listes :

- les listes pourront comprendre moins de noms que de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats au poste de titulaire et au poste de suppléant ;
- les listes seront déposées au cours de la présente séance jusqu'à l'ouverture du vote du Conseil municipal.

Les listes sont déposées au début de la présente séance du Conseil municipal au terme de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la Commission.

Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à procéder à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public.

Considérant qu'une liste de titulaires et une liste de suppléants ont été déposées conformément à la présente délibération réglementant les opérations de vote ;

*Le Conseil municipal, après vote,*

✓ **DESIGNE :**

- Présidente de la Commission de délégation de service public : Madame le Maire Chantal COUDURIER ;

- ✓ **PROCLAME** élus les membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public :

| <b>Délégués titulaires</b> | <b>Délégués suppléants</b> |
|----------------------------|----------------------------|
| - René DECARROUX           | - Amandine COLLOMB         |
| - Brigitte RODET           | - Jean-Pierre LE JONCOUR   |
| - Monique VIGNE            | - Claude MOENNE            |

Nombre de votants : 18

Nombre de présents : 13

Nombre de représentés : 5

Nombre de suffrage exprimés : 18

**3.**

**APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION AVEC SAVOIE BIBLIO  
PORTANT SOUTIEN À LA LECTURE PUBLIQUE  
Délibération n° 2018-03**

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2015-65 en date du 11 décembre 2015, le Conseil municipal a approuvé la convention avec Savoie Biblio portant soutien à la lecture publique pour la période 2015-2020.

Cette convention permet d'offrir un service privilégié à l'ensemble des administrés et garantit un meilleur accès à l'offre culturelle.

Dans le cadre du projet d'amélioration des services et des fonds documentaires proposés aux lecteurs, la collectivité souhaite aujourd'hui réajuster ses objectifs. Cela permettra de pouvoir prétendre à un meilleur niveau de subventionnement.

La collectivité s'engage à augmenter le temps de travail du personnel salarié de la bibliothèque de 8h00 par semaine à 12h00 par semaine, afin d'offrir des services d'une bibliothèque de type B2.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** les objectifs d'amélioration proposés,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention portant soutien à la lecture publique sur le territoire communal.

## **URBANISME**

### **La commission du 29 novembre 2017**

- CU opérationnel : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Madame Cristine GILLIOZ  
90, Route de Fessy  
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Projet de raccordement électrique  
d'un garage**

- Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

SCCV Les Jardins du Château  
Route de Lanovaz  
Zone 1AU : zone d'urbanisation future à court terme

**Détachement d'une parcelle de 51 m<sup>2</sup>  
pour implantation point de collecte  
OM et tri sélectif**

Commune d'Arenthon  
25, Route de Bonneville  
Zone UE : zone d'équipements d'intérêt général

**Agrandissement restaurant scolaire**

- Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

SCCV Les Jardins du Château  
Route de Lanovaz  
Zone 1AU : zone d'urbanisation future à court terme

**Réintroduction 3<sup>ème</sup> tranche du PC  
initial avec la création de 14 logements**

M. Jonathan FRANCOIS et Mme Cécile LAMY  
170, Route de Montagny  
Zone UC : urbanisation des hameaux  
Zone Ap : zone agricole protégée

**Maison individuelle et garage accolé**

Commune d'Arenthon  
54, Chemin de la Fontaine  
Zone UE : zone d'équipements d'intérêt général

**Augmentation assiette foncière et nombre  
de logements (5 au lieu de 3) + modification  
façades + création mur de soutènement**

### **La commission du 14 décembre 2017**

- Déclaration préalable : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Fabrice MEYNET  
51, Route de Maclenay  
Zone UC : urbanisation des hameaux  
Zone Ap : zone agricole protégée

**Division parcellaire**

### **La commission du 4 janvier 2018**

- Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Eric DUEZ  
49, Lotissement du Cèdre  
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Abri voitures**

Monsieur Louis CLAMENS  
Lieu-dit La Forêt  
Zone A : zone agricole  
Zone Nh : zone naturelle humide  
Une partie de la parcelle comprend un espace boisé classé.

**Coupe d'arbres**

- Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Madame Nelly BONACINA  
43, Impasse de l'Ecole  
Zone UA : centre ancien du chef-lieu  
Zone A : zone agricole  
Zone UE : zone d'équipements d'intérêt général

**Reconstruction à l'identique d'une  
bâtiment agricole non exploité**

M. Ali EL AAOCH et Mme Meriem EL BALI  
36 Bis, Chemin du Peuplier  
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Maison individuelle**

M. Matthieu COGNET et Mme Perrine MARTIAL  
146, Route des Arculinges  
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Maison individuelle**

Monsieur ROUSSEAU-BARATHON indique qu'un permis de démolir a été accordé :

- PD 2017/02 au nom de Monsieur Richard TISSOT pour la démolition d'un garage en cours de construction situé Impasse de l'Ecole.  
Arrêté Maire en date du 23/11/2017.

Monsieur ROUSSEAU-BARATHON indique que plusieurs permis ont été accordés :

- PCM 2016/23M01 au nom de Madame Aurélia GAUDIN, pour une modification de toiture au 23 Chemin du Peuplier.  
Arrêté Maire en date du 06/12/2017.
- PC 2017/19 au nom de Monsieur Mehdi ROSSAT et Madame Léna GLIERE, pour une maison individuelle au 45 Lotissement du Cèdre.  
Arrêté Maire en date du 07/12/2017.
- PC 2017/24 au nom de Monsieur et Madame Mickaël VIGNY, pour une maison individuelle et un garage accolé au 22 Chemin du Peuplier.  
Arrêté Maire en date du 12/12/2017.
- PC 2017/21 au nom de Monsieur Gérard DESALMAND, pour la création de trois appartements, d'une véranda et d'une terrasse couverte au 825 Route de Reignier.  
Arrêté Maire en date du 13/12/2017.

Madame le Maire informe l'assemblée de la décision du Tribunal administratif de Grenoble en date du 05/12/2017 donnant acte du désistement de la requête de Madame Nelly BONACINA concernant le recours contre le permis de construire de la micro-crèche.

## **COMMISSIONS ET SYNDICATS**

### § COMMISSION FINANCES

- Madame le Maire informe l'assemblée que les recettes issues des Fonds genevois ont baissé de 18 000 euros cette année.  
Après avoir présenté le suivi budgétaire du dernier trimestre 2017, Madame le Maire indique qu'il faudra être vigilant pour le budget 2018 en raison de la baisse des recettes et de l'augmentation des dépenses.

### § COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE / PATRIMOINE

- Monsieur MOENNE énonce que la société ADP DUBOIS sera présente lors de la réunion de chantier de la micro-crèche le mercredi 24 janvier à 9h00, en vue de préparer l'aménagement de la place de la micro-crèche et de la Mairie et de coordonner les différentes entreprises.
- Une réunion avec la société ADP DUBOIS est prévue le mercredi 7 février à 18h00 en Mairie pour présenter les modifications au projet global d'aménagement de la place.



## § COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS

- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON indique que l'analyse des offres relatives à la consultation pour le raccordement des bâtiments communaux au réseau de gaz sera présentée le mercredi 17 janvier à 16h30 en Mairie par le Cabinet SYNAPSE.
- La prochaine réunion de la Commission aura lieu le mardi 23 janvier à 17h30 en Mairie.

## § COMMISSION VOIRIES

- Monsieur MOENNE indique que les membres de la Commission ont validé la version 1B du tracé de déviation entre les communes d'Arenthon et de Cornier, version déjà validée par la Chambre d'Agriculture.  
La volonté de la municipalité est de sécuriser le croisement RD 903 / Route de Creulet / Chemin de Publet / Route des Granges.  
Une réunion sera organisée avec les riverains pour leur présenter le projet validé par les communes d'Arenthon et Cornier.  
Après concertation, la commune d'Arenthon devrait financer uniquement  $\frac{1}{4}$  du rond-point. Le reste des dépenses sera financé par la Commune de Cornier et le Département.
- Monsieur MOENNE informe les conseillers qu'un courrier va être envoyé au Conseil départemental pour leur indiquer que la commune donne un avis favorable au projet de tracé de la véloroute Léman / Mont-Blanc le long de l'autoroute, à condition que le Conseil départemental soit maître d'ouvrage du projet pour le secteur empruntant la section de la RD 19 au niveau du carrefour de la Route de la Papeterie et du Chemin du Brachouet.  
Concernant la partie longeant l'autoroute, la commune peut se porter maître d'ouvrage, en stipulant qu'elle souhaite l'appui technique du Département.  
Ce projet sera financé à 80 % par le Conseil départemental.
- Monsieur MOENNE énonce que la Commission réfléchit sur une expérimentation de voie à sens unique sur la Route de Berny pendant six mois, en vue de faciliter la circulation de ce secteur. Le gabarit de nos routes n'est plus adapté aux fréquences de circulation.  
Un relevé de vitesse sera effectué sur trois mois, avant de définir le sens de circulation et avoir une référence sur la vitesse des véhicules. Puis à l'issue des 6 mois, une réunion sera organisée avec les riverains pour connaître leurs avis sur cet essai.
- La nouvelle tranche de réfection de la Route des Crêts de Fessy sera bientôt lancée. Il est évoqué le projet de réaliser un plateau surélevé et de redéfinir la zone d'agglomération dans ce secteur, après concertation avec le CERD.
- Monsieur MOENNE évoque la proposition de dessiner des places de stationnement sur le Champ de Foire, afin de mieux organiser cet espace, inciter les parents d'élèves à se garer en bas de l'école et non plus sur la place supérieure.

## § COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE

- Madame BOEX énonce qu'une discussion ouverte concernant les voies vélo sera organisée le mercredi 17 janvier à 18h30 en Mairie, à destination de toutes les personnes intéressées par ce sujet.

## § COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES / JEUNESSE

- Madame le Maire énonce les deux prochaines dates de réunion de la Commission :
  - Lundi 22 janvier à 18h00 en Mairie : Réunion Commission Affaires scolaires / APE / Enseignants / TILT Informatique pour équipement informatique des salles de classe
  - Lundi 22 janvier à 19h00 en Mairie : Commission Affaires scolaires.

## § COMMISSION CULTURE / BIBLIOTHEQUE

- BIBLIOTHEQUE
  - L'équipe de la bibliothèque participe au concours des petits champions de la lecture avec 12 enfants de CM2 et 3 entraînements par semaine.  
La première étape se déroulera à Arenthon le samedi 10 février à 10h00 à la bibliothèque, avant une finale haut-savoyarde à Annecy au mois de mars, puis une finale nationale à Paris.
  - Une rencontre avec l'auteur Oscar Lalo, prix lauréat de Lettres Frontières, sera organisée le vendredi 23 mars à 19h30 à la bibliothèque.
  - Les rencontres « Tea or coffee » reprennent à compter du samedi 17 février à 9h30 à la bibliothèque.
- CULTURE
  - La prochaine sortie culturelle aura pour thème l'exposition « TOULOUSE-LAUTREC et son époque » le mardi 27 mars à la Fondation Gianadda à Martigny.

## § COMMISSION COMMUNICATION / VIE ASSOCIATIVE

- Une réunion de la Commission est fixée le mardi 6 février à 18h30 en Mairie.

## § ENTENTE FOOTBALL ARENTHON / SCIENTRIER

- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON informe l'assemblée que le club de football d'Amancy pourrait utiliser le terrain de football de la commune durant les travaux de réalisation d'un nouveau terrain à Amancy, après accord du Président du Club de football Arenthon Scientrier.
- Une réunion sera prochainement organisée en vue de faire le bilan de cette première année de fonctionnement, suite à la dissolution du SA2S.

## § SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES ABORDS (SM3A)

- Les services du SM3A ont su répondre à la gestion de crise suite aux récentes inondations et épisodes pluvieux. Plusieurs interventions ont été effectuées en raison de ruisseaux mal entretenus.  
Monsieur MOENNE indique qu'un point sera fait sur la coordination des actions du SM3A et des communes en termes de GEMAPI.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire présente le courrier de remerciement du Barreau des avocats de Bonneville suite à la motion de soutien du Conseil municipal pour le maintien des juridictions de proximité.
- Madame le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique relative à l'installation d'une unité de production de biogaz dans l'enceinte de la station d'épuration est organisée du lundi 29 janvier au jeudi 15 février 2018.  
Le siège de l'enquête est à la Mairie d'Arenthon  
Des permanences du Commissaire enquêteur auront lieu à la Mairie d'Arenthon les :
  - lundi 29/01 de 9h00 à 11h30,
  - jeudi 08/02 de 14h00 à 19h00,
  - lundi 12/02 de 9h00 à 11h30.
- Monsieur MOENNE indique que suite aux renseignements pris auprès du SYANE concernant le déploiement de la fibre optique sur notre commune, les travaux doivent débuter courant de l'année pour être terminés en fin d'année 2018. Une réunion sera organisée au début du printemps avec un technicien du SYANE. Une délégation de service public sera lancée par le SYANE au premier semestre 2019 pour mettre à disposition son réseau à un futur opérateur.

### **DATES A RETENIR**

- ✓ Mercredi 17 janvier à 16h30 en Mairie : Réunion présentation analyse des offres pour le marché relatif au raccordement des bâtiments communaux au réseau de gaz (CAO + Commission Travaux / Bâtiments)
- ✓ Mercredi 17 janvier à 18h30 en Mairie : Discussion ouverte sur les voies vélos (réunion ouverte à tous : élus et non-élus)
- ✓ Jeudi 18 janvier à 9h00 en Mairie : Commission communale des impôts directs
- ✓ Jeudi 18 janvier à 17h30 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 22 janvier à 18h00 en Mairie : Réunion Commission Affaires scolaires / APE / Enseignants / TILT Informatique pour équipement informatique des salles de classe

- ✓ Lundi 22 janvier à 19h00 en Mairie : Commission Affaires scolaires jeunesse et sport
- ✓ Mardi 23 janvier à 17h30 en Mairie : Commission Travaux / Bâtiments
- ✓ Mercredi 24 janvier à 9h00 : Réunion de chantier pour la micro-crèche avec la société ADP Dubois en vue de préparer l'aménagement de la place
- ✓ Jeudi 1<sup>er</sup> février à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 5 février à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Mardi 6 février à 18h30 en Mairie : Commission Communication / Vie associative
- ✓ Mercredi 7 février à 18h00 en Mairie : Réunion ADP Dubois / Commission Aménagement village / Commission Travaux pour l'aménagement de la place
- ✓ Lundi 12 février à 18h00 en Mairie : Commission Finances
- ✓ Jeudi 15 février à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Samedi 17 février à 9h30 à la bibliothèque : Tea or Coffee
- ✓ Jeudi 1<sup>er</sup> mars à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Vendredi 2 mars à 19h00 à la Maison des Associations : Repas élus et agents des communes d'Arenthon et de Scientrier
- ✓ Lundi 5 mars à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Lundi 12 mars à 18h00 en Mairie : Commission Finances
- ✓ Jeudi 15 mars à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Vendredi 16 mars : Nettoyage de la commune par les enfants de l'école
- ✓ Samedi 17 mars : Nettoyage de la commune par les associations et les bénévoles
- ✓ Vendredi 23 mars : Carnaval des enfants du périscolaire
- ✓ Vendredi 23 mars à 19h30 à la bibliothèque : Rencontre avec l'auteur Oscar Lalo
- ✓ Lundi 26 mars à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal – Vote du budget
- ✓ Mardi 27 mars 2018 : Sortie culturelle à la Fondation Gianadda à Martigny pour l'exposition sur Toulouse-Lautrec et son époque
- ✓ Mercredi 28 mars : Chasse aux œufs
- ✓ Jeudi 29 mars à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme

- ✓ Dimanche 8 avril 2018 à la Maison des Associations : Repas des Aînés
- ✓ Jeudi 12 avril à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 16 avril à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Jeudi 26 avril à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Samedi 28 avril : Visite de la compostière de Perrignier
- ✓ Lundi 14 mai à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Samedi 26 mai : Rioul'n sports
- ✓ Samedi 2 juin : Journée portes ouvertes au SIDEFAGE (covoiturage)
- ✓ Lundi 4 juin à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal

Séance levée à 21h45.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,  
Amandine COLLOMB



Le Maire,  
Chantal COUDURIER



Affiché le 06 / 02 / 2018.

